

**Prix par personne et par séance**, applicable à partir de 10 personnes par séance.

Valable du 1 Janvier 2024 au 15 Décembre 2024.

Pour les supports : **Optimist, dériveur adulte solitaire et collectif, planche à voile et Catamaran.**

Pour l'activité voilier habitable nous contacter.

-3% sur les séjours en partenariat avec le centre d'hébergement le Taurus.

**« Du 1<sup>er</sup> mars au 30 mai & du 1<sup>er</sup> octobre au 31 novembre »**

Séance de navigation de 3 heures.		Séance de navigation de 2 x 3 heures.	
Nombre de séances	Prix	Nombre de séances	Prix
1 séance	23 €	1 séance	38 €
2 à 4 séances	22 €	2 à 4 séances	36 €
5 séances et +	21 €	5 séances et +	34 €
Voilier collectif : 1 séance 24 pers. max.	230 €	Voilier collectif : 1 séance 24 pers. max.	350 €
Stand-up	22€	Stand-up	37 €

**« Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre »**

Séance de navigation de 3 heures.		Séance de navigation de 2 x 3 heures.	
Nombre de séances	Prix	Nombre de séances	Prix
1 séance	24€	1 séance	42 €
2 à 4 séances	23 €	2 à 4 séances	40 €
5 séances et +	22 €	5 séances et +	38 €
Voilier collectif : 1 séance 24 pers. max.	240.00 €	Voilier collectif : 1 séance 24 p. max.	330 €
Stand-up	23 €	Stand-up	40 €

Sortie en « Fleur de Thau » avec une visite du musée de l'étang de Thau à Bouzigues (durée 1 heure) – Entrée au musée : Adulte + 12ans = 3.5€\* et enfant – de 12ans = 3€\*

\*Prix à titre indicatif

Nos tarifs groupes ci-dessus s'appliquent uniquement pour des effectifs **minimums de 10 personnes** par groupe et par séance. Dans l'éventualité où les effectifs seraient inférieurs à 10 élèves par séance et par moniteur la facturation sera malgré tout de 10 personnes par séance et par groupe. Au-Delà de 14 personnes, nous passons sur un tarif de 20 personnes.

**Groupe handivoile, groupe mini de 6 personnes.**

Afin de confirmer la réservation concernant ce stage, nous demandons un acompte de 40% de la somme totale du devis

Cet acompte sera conservé dans le cas d'une annulation de la part du groupe.

Un brevet de natation attestant une aptitude à nager est OBLIGATOIRE, sauf pour les personnes en situation de handicap... le code du sport a été modifié en septembre 2015. Le test n'est pas obligatoire pour ce public.

**Les devis envoyés à compter du 23/04/2022, sont rédigés dans une optique positive d'un fonctionnement « normal », hors COVID.**

**Dans le cas contraire, où des conditions particulières d'organisations sont imposées, les devis peuvent être modifiés.**